

COMMUNE DE SAINT-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté municipal n°2026/004

mettant à jour la carte communale de la commune de SAINT-BERNARD

Le Maire de la commune de Saint-Bernard,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R.163-8 ;

Vu la carte communale approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 31 août 2005, et par arrêté préfectoral du 12 octobre 2005 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 février 2026, pour l'identification et la localisation des éléments d'intérêt patrimonial, paysager ou écologique au titre de l'article L.111-22 du code de l'urbanisme, et les pièces qui l'accompagnent (« Liste et présentation du patrimoine » et « Plan du patrimoine »).

ARRETE

Article 1 :

La carte communale de Saint-Bernard est mise à jour à la date du présent arrêté.
La mise à jour consiste à créer l'annexe « Identification et localisation des éléments d'intérêt patrimonial, paysager ou écologique au titre de l'article L.111-22 du code de l'urbanisme » composée de la délibération du Conseil municipal en date du 23 février 2026 et des pièces qui l'accompagnent (« Liste et présentation du patrimoine » et « Plan du patrimoine »).

Article 2 :

La mise à jour a été effectuée par la création de l'annexe « Identification et localisation des éléments d'intérêt patrimonial, paysager ou écologique au titre de l'article L.111-22 du code de l'urbanisme », qui sera tenue à la disposition du public à la mairie et à la préfecture.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie.

Article 4 :

Le présent arrêté et l'annexe « Identification et localisation des éléments d'intérêt patrimonial, paysager ou écologique au titre de l'article L.111-22 du code de l'urbanisme » seront publiés sur le Géoportail de l'urbanisme.

Article 5 :

Copie du présent arrêté est adressée à M. le Préfet.

Fait à SAINT-BERNARD
Le 9 mars 2026

Le Maire, Jean-Claude GAILLARD

